

Fabienne Vittori Coach Formatrice

*Accompagnement sur mesure des individus et des équipes en milieu professionnel*

Coaching Professionnel – Formation pour Adultes – Supervision

## SUPERVISION DE COACHS

### Définition

La Supervision de Coachs ou Coaching de Supervision est définie comme l'interaction qui se produit quand un coach rapporte périodiquement ses expériences de coaching auprès d'un superviseur afin d'être conseillé et d'engager un dialogue propice à la réflexion et à l'apprentissage collaboratif pour le développement et le bénéfice du coach et de ses clients. « *La supervision est une co-élaboration permettant au supervisé de réfléchir sur son travail en vue de faire mieux* ».

La supervision régulière est obligatoire pour le coach et fait partie de son « hygiène » professionnelle.

### Objectifs

Les objectifs sont didactiques, déontologiques et éthiques :

- Offrir un espace, du temps et du recul pour réfléchir aux expériences vécues au cours du travail avec ses clients
- Accompagner le supervisé à surmonter les obstacles et à résoudre des problèmes
- Développer ses compétences et aptitudes d'écoute et d'analyse
- Développer sa pratique par une réflexion et un accès privilégié aux phénomènes qui se jouent en interne lors d'un coaching
- Donner accès à des concepts, techniques, grilles de lecture, postures et développer son apprentissage en la matière
- Favoriser des pratiques professionnelles de qualité conformes aux normes et à la déontologie

## **Pour qui ?**

Pour les Coachs professionnels (internes, consultants)

## **Thèmes abordés**

Le cadre, le processus

La demande, la réponse à la demande

Les postures et positions haute et basse, méta

L'éthique personnelle et pratique dans le cadre déontologique

L'identité professionnelle

Les méthodes et techniques de coaching individuel et d'équipe

Le reflet systémique ou processus parallèle

Les interactions et concepts systémiques

Les transactions et concepts de l'AT

Le transfert et le contretransfert

Les résonances avec ses problématiques personnelles

Les émotions

Les points aveugles, d'ignorance, de surdité...

## **La superviseur et ses méthodes**

Fabienne Vittori est une coach formée, diplômée et certifiée qui pratique le coaching professionnel depuis 2011, qui est régulièrement supervisée, qui adhère au code de déontologie de l'EMCC France (cf déontologie), qui est membre de l'EMCC France (european mentoring & coaching council) et du SPMC (syndicat professionnel des métiers du coaching).

Elle a une conception intégrative du coaching et de la supervision et utilise différentes concepts, techniques, méthodes qui se complètent parfaitement qui lui servent de grilles de lecture et de modèles d'intervention et qui peuvent être aussi partagés avec les supervisés :

- Sociologie des organisations
- Psychologie sociale & Dynamique des groupes restreints
- Psychanalyse
- Approche Systémique
- Approche Cognitivo-Comportementale
- Approche Humaniste (Carl Rogers, Hypnose Ericksonienne, Analyse Transactionnelle, Programmation Neuro Linguistique)

**Compétences du superviseur de coachs (EMCC France) :** Etablir un contrat de supervision, garantir le processus relationnel, fournir un cadre propice au développement du coach, promouvoir la conscience éthique du coach, adopter une posture de superviseur, entretenir un savoir approprié de superviseur, savoir superviser des groupes.

**Compétences du superviseur de coachs (Association for Coaching) :** gérer le processus de supervision, assurer des comportements éthiques et professionnels pour le bénéfice du coach et de ses clients, supporter le bien-être du coach, favoriser sa réflexion et son apprentissage, démonter une disposition à la psychologie, démontrer sa crédibilité en tant que coach, favoriser la création de valeur pour le client et son système, connaître la dynamique des groupes, être compétent en animation de groupe.

## **Moyens**

*Séances de supervision collective sous la forme de ½ journée ou d'une journée entière face à un groupe d'accompagnants (8 maximum) sur plusieurs mois. Engagement sur plusieurs jours à l'année.*

*Séances de supervision individuelle sous la forme d'un entretien d'1H15 environ*